

SEANCE DU VENDREDI 6 Avril 2025

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	9	8

Délibération n°06062025_001

Date de la convocation

Le 30/05/2025

Date d'affichage

30/05/2025

Objet de la délibération

**SIGNATURE DU
RENOUVELLEMENT
DE LA CONVENTION
AVEC LA SEMERAP
POUR L'ENTRETIEN
DU RESEAU D'EAUX
PLUVIALES DE LA
COMMUNE**

Le Maire,

Emeric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-cinq, le lundi 6 juin à 19 h 00 en Mairie de Saint Bonnet les Allier

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, Mme AUXERRE Céline, Mme BONHOMME Sabrina, M. DECOMBE Emeric, M. DUMONT Fabrice, M. FERREIRA Manuel, M. LABONNE Didier, Mme TARRIT Maryse

Absent : Mme MEUNIER Elise

Secrétaire de séance : M. DUMONT Fabrice

Le Maire rappelle à l'Assemblée

La compétence d'entretien du réseau d'eaux pluviales doit être directement exercée par la commune.

Le maire propose

Un projet de convention proposé par la SEMERAP pour assurer cette mission.

La quantité à curer par an est arrêtée à 118 ml. La convention prend effet au 1^{er} janvier 2026, conclue pour une durée de 5 ans.

Le prix de cette prestation s'élève à 1 790 € HT/ an, payable semestriellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

ARTICLE 1

Approuve la convention avec la SEMERAP pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales aux conditions énoncées ci-dessus ;

ARTICLE 2

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOpte

A l'unanimité des membres présent, la reconduction de la convention avec la SEMERAP

SEANCE DU VENDREDI 6 Avril 2025

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.*

